

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés représentés : 1
- Absents : 0
- Votants : 11 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire, sauf pour l'élection du maire pour laquelle Mr Michel CROZE a assuré la présidence.

Présents :

CELLE Éric	CHANAL Fabrice	CROZE Michel
DESCAMPS Véronique	GENTES Laurent	GRAIL Gaétan
HOPFNER Laurie	MAURIN Anne-Gaëlle	MONTAGNON Estelle
SAURON Jérôme		

Absent(s) excusé(s) : DE JOCAS Marie-Astrid donne pouvoir à MAURIN Anne-Gaëlle

Absents :

Secrétaire de séance : CELLE Éric

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse être inférieur à un et sans qu'il puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte onze membres.

Mr le Maire a rappelé que la commune disposait de deux adjoints lors du mandat précédent, il propose de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** la création de trois postes d'adjoints.

AR Prefecture

043-214301442-20260320-2026_007-DE
Reçu le 24/03/2026

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

**Le Maire,
Laurent GENTES**



AR Prefecture

043-214301442-20260320-2026_007-DE
Reçu le 24/03/2026